

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le Syndicat des Agents de Bord du Canada (SABC) sollicite un mandat de grève auprès de ses membres à la suite d'une impasse avec Jazz Aviation S.E.C. (Jazz)

TORONTO, ON – 2 septembre 2026 – Le Syndicat des Agents de Bord du Canada (SABC) sollicite un mandat de grève auprès de ses membres qui assurent des vols sous la marque Air Canada Express. Après neuf mois de négociations, le syndicat invite ses membres à se prononcer par vote sur le mandat de grève, dont la date limite est fixée au 4 septembre 2026 à midi (heure de l'Est).

Le SABC représente plus de 1 000 agents de bord chez Jazz Aviation S.E.C., qui travaillent sous le régime d'une convention collective expirée depuis le 1^{er} janvier 2026. Le syndicat a signifié son intention de négocier en septembre 2025 et a entamé les pourparlers en novembre. Depuis lors, le SABC et Jazz ont fait appel aux services d'un médiateur, mais les parties ne parviennent toujours pas à s'entendre sur les points les plus cruciaux.

« La sécurité ne commence pas au décollage, ni ne s'achève à l'atterrissage », déclare Marsha Walters, présidente du SABC. « Elle commence par des conditions de travail équitables, un temps de repos adéquat et le respect des agents de bord qui sont responsables chaque jour de la sécurité et du bien-être des passagers. Le syndicat reste déterminé à parvenir à un accord à la table des négociations. »

Le SABC estime qu'un mandat de grève fort de la part de ses membres est nécessaire pour s'assurer que Jazz Aviation comprenne la gravité des questions en suspens et la détermination de ses membres.

L'importance de cette responsabilité en matière de sécurité a été mise en évidence pour nos membres à la suite de l'accident survenu le 22 mars 2026 impliquant le vol AC8646 d'Air Canada Express à l'aéroport de LaGuardia. « Bien que l'enquête soit toujours en cours, le SABC ne fera aucun commentaire sur l'incident lui-même. Notre employeur ne peut pas nous qualifier de professionnels de la sécurité en cas d'urgence et ensuite ne pas reconnaître à sa juste valeur, à la table des négociations, le travail et les responsabilités qui découlent de ce rôle », a poursuivi Mme Walters.

Le SABC reste déterminé à conclure une convention collective équitable avec Jazz et à éviter toute perturbation pour les passagers. Toutefois, le syndicat affirme qu'une avancée significative de la part de l'employeur sera nécessaire pour sortir de l'impasse actuelle.

Mme Walters a conclu en déclarant : **« Notre position est simple : si le travail est exigé, il doit être pris en compte. Si le temps appartient à l'employeur, il doit être rémunéré. Si les agents de bord sont des professionnels de la sécurité, ils doivent être traités et rémunérés en conséquence. »**

Le SABC appelle Jazz à revenir à la table des négociations, prêt à faire des progrès significatifs vers un accord qui reconnaisse la valeur, les responsabilités et les conditions de travail de ses agents de bord.

– 30 –

Contact presse

Christopher Schliep
Vice-président
438.951.8914
media@cfau.ca